

# RÈGLEMENT START INNOVATION 24

## Article 1 :

### L'ORGANISATEUR / LES PARTICIPANTS

La société Toyota France Financement (TFF), 36 Boulevard de la République, 92423 VAUCRESSON Cedex, organise du 16 septembre 2024 au 31 mars 2025, un concours destiné aux collaborateurs de TFF et Kinto en CDI (hors intérim, hors CDD, hors contrat pro, hors membre du comité START INNOVATION) ; l'inscription au concours se fait par équipe. Une équipe est composée de 3 membres au maximum. Les noms des membres de l'équipe doivent être communiqués au Kaizen Champion de Toyota France Financement au moment de l'inscription ainsi que le thème choisi. L'inscription devra être validée auprès du Kaizen Champion au début du concours, au plus tard le 1 octobre 2024. Toute inscription postérieure à cette date ne pourra être prise en compte pour le concours. Ce dernier est strictement destiné aux collaborateurs en CDI, sous contrat avec Toyota France Financement (TFF) et Kinto, à la date de la récompense. Tous collaborateurs qui ne seraient plus liés par contrat avec la société Toyota France Financement (TFF) et Kinto au moment de la date de la remise de la récompense, ne pourront prétendre y participer ni prétendre à une quelconque compensation.

## Article 2

### LE MECANISME

Chaque équipe présentera son projet sous forme de A3 incluant les 8 premières étapes de résolutions de problèmes en TBP. Le mode de notation est identique à celui utilisé lors de la Compétitions Kaizen France. Le jury choisira les 3 projets les plus innovant après une présentation des projets qui doit intervenir dans le courant du mois d'avril 2025. Le jury nommé Comité « START INNOVATION » sera composé des directeurs de Toyota France Financement (TFF) et Kinto, ainsi que du Kaizen Champion.

## Article 3

### LES RECOMPENSES

TFF a choisi de récompenser les équipes participantes selon les modalités ci-après

- 1) Les récompenses intermédiaires prévues pour les huit premières équipes qui restituent un projet sous forme de A3 incluant les 8 premières étapes de résolutions de problèmes en TBP.

Pour cela, les deux conditions ci-après devront être cumulativement respectées :

- Les projets devront être envoyés au plus tard le 17 février 2025 à l'adresse mail ci-après [tfsf-kinto\\_competition\\_kaizen@toyota-fs.com](mailto:tfsf-kinto_competition_kaizen@toyota-fs.com). La date et l'heure de réception du mail feront foi.

- Validation par le Kaizen Champion du respect de la méthodologie TBP.

1ère à 3ème équipe : prime individuelle d'une valeur trois cents euros (300€) (Trois-cents euros).

4ème à 8ème équipe : prime individuelle d'une valeur de 150 euros (cent-cinquante euros).

2) La récompense finale : Au-delà du 17 février 2025, les équipes pourront continuer de transmettre leurs projets. A l'issue de la compétition, le jury choisira les 3 projets les plus innovant après une présentation des projets, les membres des 3 équipes gagnantes de ce concours participeront à une formation KAIZEN lors d'un déplacement dans un lieu et aux dates qui restent à définir.

Le nombre de gagnants est fixé à 9 collaborateurs (3 par équipe). Cette récompense ne pourra pas être échangée contre sa valeur en euro ou tout autre compensation. Les gagnants qui ne pourraient y prendre part, ne pourront prétendre à aucune compensation et il ne sera pas possible de céder sa place même à un membre d'un autre participant. Dans ce cas, les places seront réattribuées par le comité « START INNOVATION ».

#### Article 4

#### REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant en le demandant à l'organisateur à l'adresse [tfsf-kinto\\_competition\\_kaizen@toyota-fs.com](mailto:tfsf-kinto_competition_kaizen@toyota-fs.com). Toutes les informations recueillies via ce jeu concours sont destinées à la gestion du jeu concours, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Les données personnelles sont conservées pour la durée du concours. Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données personnelles (RGPD) vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Le comité START INNOVATION est responsable du traitement des données personnelles.